

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Effacement des dettes de BFM IMMO - Budget GENERAL

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique vingt-quatre septembre deux mille vingt., se sont réunis (en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hauteville, à Plateau d'Hauteville

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 25

Georges BERMOND, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEO, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOUI, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER, Karine VANDERME, Maria GUILLERMET

Membres absents excusés avec pouvoir : 3 (3 pouvoirs représentés)

Sébastien BEVOZ (pouvoir à Mme Marie-Hélène PERILLAT), Stéphanie PERNOD BEAUDON (pouvoir à M. Philippe EMIN), Sonia ZANI (pouvoir à Mme Eliane MERMILLON)

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

Bernard CORTINOVIS

Secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Madame Jessie MARIN.

Soit : 25 présents, 3 pouvoirs, donc 28 votants

avec trois abstentions : Alain MASSIRONI, Didier BOURGEAIS et Alexandre LALLEMENT

Monsieur Le Maire, informe l'Assemblée de la transmission par la Trésorerie du Plateau d'Hauteville, le 31 juillet 2020, de la notification d'un mandataire judiciaire attestant de l'irrécouvrabilité des dettes de BFM IMMO.

Il propose de constater l'effacement des dettes depuis 2009 concernant la facturation de l'eau et de l'assainissement d'Hauteville-Lompnes pour un montant de 6 833,86 €, ainsi qu'un relogement de personnes au Provençal, lors d'un dégât des eaux au belvédère du 16 décembre 2010, pour un montant de 2 928,22 € réglé par la Mairie.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE**, à la majorité de ses membres, l'effacement des dettes de BFM IMMO qui concernent la facturation de l'eau et de l'assainissement d'Hauteville-Lompnes et d'un sinistre au belvédère, dont le montant total s'élève à la somme de 9 762,08 €.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20200930-DE-2020-096-DE
Date de télétransmission : 08/10/2020
Date de réception préfecture : 08/10/2020



Le Maire, Philippe EMIN